

## DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT A DE LA COMMUNE DE VEYRAS

Noms locaux ou cadastraux	Plaine des Bernunes	
Surface en ha	6.52.. ha	
Altitude(s)	Bas du secteur : 560 m. Moyenne : 565 m. Haut du secteur : 570 m.	
Exposition	Sud-Sud Est (S-SO) .	
Pente (%)	Moyenne du secteur : 5% ; Maximum : 10 % ; Minimum : 0 % -	
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 14 % Silt : 40 % Sables : 46 %	teneur en gravier :
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 52.0 % Actif : %	*IPC :
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : oui VEYR 02	
Descriptif géopédologique	Existant (s) oui ex. : étude des terroirs	
Cépage Grand Cru * <input type="checkbox"/> VV <input type="checkbox"/> GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)	
Cépage adapté <input type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur	
Cépage autorisé <input type="checkbox"/> V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin mais pour lequel l'étude doit être approfondie	
Cépage mal adapté <input type="checkbox"/> X	Cépage dont la qualité du vin est moyenne et qu'il convient de changer en cas de reconstitution	
Cépage interdit <input type="checkbox"/> X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur et qui peut être interdit à l'AOC	
* : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'interprofession de la vigne et du vin.		
<b>CEPAGES BLANCS</b>		
Arvine (3) : X	Sylvaner (1 à 2) : V	:
Chardonnay (1) : VV	Savagnin blanc (1 à 2) : VV	:
Chasselas (1) : VV	:	:
<b>CEPAGES ROUGES</b>		
Cabernet franc (2) : X	Gamay (1) : VV	Pinot noir (1) : VV
Cornalin du Valais (3) : X	Humagne rouge (3) : X	Syrah (2 à 3) : X
Diolinoir (1 à 2) : V	Merlot (2) : X	Galotta (1) : V

N.B : Faire figurer l'époque de maturité du cépage et la classe – exemple : Chasselas 1 VV GC

P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas  
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas  
1 : 1<sup>ère</sup> époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas  
2 : 2<sup>ème</sup> époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas  
3 : 3<sup>ème</sup> époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas  
\*IPC : indice du pouvoir chlorosant

### Remarques :

- La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
- Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
- Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

La commission viticole précise qu'il convient d'éviter les cépages sensibles au gel d'hiver dans ce secteur

## Localisation

X : 608728 Y : 127937  
 Secteur : SIERRA EST  
 VEYRAS MIEGE  
 Commune : VEYRAS  
 Lieu-dit : BERNUNES  
 Date : 25/04/2005  
 Observateur : I. Letessier ?

## Environnement

Roche-mère: Eboulement caillouteux, compact, extr. calcaire  
 Etat: en bordure d'ancien rivage marécageux probable, demander analyses ??  
 Position : Tête dos bosse, 15-25% régulière  
 Hydrologie

Végétation / Cépage : ?

Erosion et battance : Ni érosion ni battance

## Description

Nom réf: **CALCOSOL léger, caillouteux**

## Prof [cm]

0

130

14ca

130

IIDxG

150

Dca

## Horizons

Brun olive clair, texture légère 10 à 15% d'argile selon les endroits, SL à Sal, ++ à +++ , structure fragmentaire fine, nette, grumeleuse, agrégats très poreux, frais peu compact, racines bien réparties, assez abondantes. moyennement caillouteux 30% graviers et cailloux, calcaire gris sombre un peu schisteux, à patine de calcite cristallisée. Ligne plus pierreuse au fond.

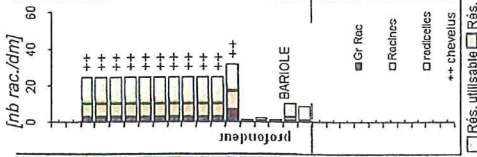
Bariolé rouille gris très contrasté, compact et peu poreux, caillouteux, très peu de racines. Ancien paléosol, niveau de battement de nappe phréatique liée à un marais ou petit lac, ancien feux, ? couleurs vives trouvées ailleurs dans le remaniement de Miège.

70% de blocaille de schistes calcaires, calcaires noirs, ajustés dans un mélange de sables et limons, bariolé gris/rose/noir/violacé compact très peu poreux, quelques fines racines et une grosse aplatie au fond.

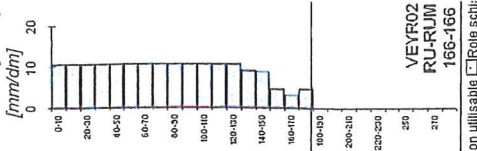
## Détail



## Profil racin. [nb rac./dm]



## Profil hydriq. [mm/dm]



Réserve utilisable: 166 mm  
 Réserve potentielle totale: 166 mm  
 Réserve sur la prof. des racines: 166 mm

## Synthèse générale

Code carto: 1725 R /paleosol de marais

CALCOSOL léger, caillouteux à horizon profond caillouteux très bariolé (ancien rivage lacustre (?), battement de nappe)

## Remarques sur la zone carto et sur le profil :

Couleurs rouille/gris noir: ancienne hydromorphie Couleurs rosées violacées ? ou anciens feux.

## DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT B DE LA COMMUNE DE VEYRAS

Noms locaux ou cadastraux	Coteaux des Bernunes	
Surface en ha	30.33. ha	
Altitude(s)	Bas du secteur : 560 m. Moyenne : 625 m. Haut du secteur : 690 m.	
Exposition	Sud-Sud Est (S-SO) .	
Pente (%)	Moyenne du secteur : 5% ; Maximum : 10 % ; Minimum : 0 % -	
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 14 % Silt : 38 % Sables : 48 %	teneur en gravier :
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 52.0 % Actif : %	*IPC :
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : Oui VEYR 03, VEYR 04, VEYR 06, VEYR 07, VEYR 09	
Descriptif géopédologique	Existant (s) Oui ex. : étude des terroirs	
Cépage Grand Cru * <input type="checkbox"/> VV GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)	
Cépage adapté <input type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur	
Cépage autorisé <input type="checkbox"/> V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin mais pour lequel l'étude doit être approfondie	
Cépage mal adapté <input type="checkbox"/> X	Cépage dont la qualité du vin est moyenne et qu'il convient de changer en cas de reconstitution	
Cépage interdit <input type="checkbox"/> X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur et qui peut être interdit à l'AOC	
<p><b>* : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'interprofession de la vigne et du vin.* : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement.</b></p>		
<b>CEPAGES BLANCS</b>		
Amigne (2 à 3) : V	Marsanne blanche (3) : VV GC	Humagne (2) : VV
Arvine (3) : VV GC	Chasselas (1) : VV	Pinot gris (1) : V
Chardonnay (1) : V	Savagnin blanc (1 à 2) : VV	Muscat (1 à 2) : V
<b>CEPAGES ROUGES</b>		
Ancellotta (2 à 3) : VV	Cornalin du Valais (3) : VV GC	Humagne rouge (3) : VV GC
Cabernet franc (2) : VV	Diolinoir (1 à 2) : V	Merlot (2) : V
Cabernet Sauvignon (2 à 3) : V	Gamay (1) : V	Pinot noir (1) : VV GC

N.B : Faire figurer l'époque de maturité du cépage et la classe – exemple : Chasselas 1 VV GC

P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas  
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas  
1 : 1<sup>ère</sup> époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas  
2 : 2<sup>ème</sup> époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas  
3 : 3<sup>ème</sup> époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas  
\*IPC : indice du pouvoir chlorosant

Remarques :

- La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
- Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
- Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

.....

## DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT B DE LA COMMUNE DE VEYRAS (suite)

Noms locaux ou cadastraux	Coteaux des Bernunes	
Surface en ha	30.69 ha	
Altitude(s)	Bas du secteur : 560 m. Moyenne : 625 m. Haut du secteur : 690 m.	
Exposition	Sud-Sud Est (S-SO) .	
Pente (%)	Moyenne du secteur : 5% ; Maximum : 10 % ; Minimum : 0 % -	
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 14 % Silt : % Sables : %	teneur en gravier :
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 52.0 % Actif : %	*IPC :
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : Oui	
Descriptif géopédologique	Existant (s) : Oui ex. : étude des terroirs	
Cépage Grand Cru * <input type="checkbox"/> VV GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)	
Cépage adapté <input checked="" type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur	
Cépage autorisé <input checked="" type="checkbox"/> V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin mais pour lequel l'étude doit être approfondie	
Cépage mal adapté <input checked="" type="checkbox"/> X	Cépage dont la qualité du vin est moyenne et qu'il convient de changer en cas de reconstitution	
Cépage interdit <input checked="" type="checkbox"/> XX	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur et qui peut être interdit à l'AOC	
* : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'interprofession de la vigne et du vin.		
<b>CEPAGES BLANCS</b>		
Pinot blanc (1) : V	:	:
Réze (2) : VV	:	:
Sylvaner (1 à 2) : VV	:	:
<b>CEPAGES ROUGES</b>		
Syrah (2 à 3) : VV GC	:	:
Galotta (1) : V	:	:
:	:	:

P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas  
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas  
1 : 1<sup>ère</sup> époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas  
2 : 2<sup>ème</sup> époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas  
3 : 3<sup>ème</sup> époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas  
\*IPC : indice du pouvoir chlorosant

### Remarques :

- La priorité d'encépagement est uniquement technique et qualitative et ne prend pas en compte le critère économique. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
- Les communes disposant ou souhaitant introduire un Grand Cru doivent désigner précisément le(s) cépage(s) particulièrement bien adapté(s) dans le(s) secteur(s) conformément à l'ordonnance cantonale sur la vigne et le vin.
- Seuls les cépages plantés dans ce secteur sont qualifiés.

**Description des profils de sol**

N° profil: VEYR -03

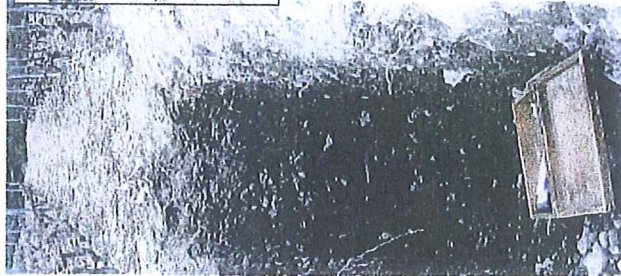
**Localisation**

X: 608625 Y: 128130  
 Secteur: SIERRE EST  
 VEYRAS MIEGE  
 Commune: VEYRAS  
 Lieu-dit: Bernunes  
 Date: 25/04/2005  
 Observateur: I. Letessier

**Environnement**

Roche-mère: PX: Eboulis ou cône Cailloux>40%  
 Antécédents climatiques: pluie les jours précédents  
 Etat: DE CALCAIRE GRIS SOMBRE, anguleux à émoussés 30 à 50% en moyenne (amphithéâtre = affaissement de l'éboulement de sierre, pas hyper compact.)  
 Végétation / Cépage: ?  
 Etat de surface: 50 à 60% de cailloux et graviers anguleux/émoussés, gris sombre

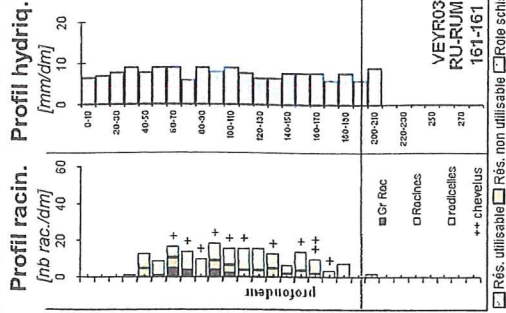
**Description Nom réf: CALCOSOL hypercalcaire profond moyennement caillouteux**



**Horizons**

0 - 90 L<sub>Aca</sub> Brun olive clair, texture légère sableuse SL à SaL (10-12% d'argile?), +++ très effervescent, structure fragmentaire, fine, fragile, frais, Compact (sous passage), pierrosité 30 à 50% de graviers et cailloux, surtout de calcaire sombre, anguleux. Enracinement moyen, assez bien réparti.  
 90 - 210 A<sub>ca</sub> Peu différent, brun olive pâle, peu compact, SL+++ , bien poreux, structure peu nette friable, agrégats poreux, 30 à 50 % de graviers, calcaires anguleux dominants. Rares amas et cristaux calcaires. Enracinement régulier mais assez fin (peu de grosses), plus rare au fond. ( plus compact au delà de 180cm)

**Détail**



Réserve utilisable: 161 mm  
 Réserve potentielle totale: 161 mm  
 Réserve sur la prof. des racines: 161 mm

**Analyses de terre [Sol-Conseil]**

Prof [cm]	Argiles [%]	Sables [%]	Silts [%]	MO [%]	pH	CaCO3 tot [%]	Ca act [%]	Fe [ppm]	IPC [F]	CEC [meq/100g]	CEC <sub>fm</sub> [meq/100g-arg]	Ca [%]	K [%]	Mg [%]	Na [%]	H [%]
70-100	13,1	34,4	52,5	1,4	7,9	72	11,3	73,3	21,3	8,8	45,8	94	0,7	4,4	1	0
120-160	15	35,2	49,8	1,1	8	64	12,1	68	26,5	9,0	45,3	93	0,7	5,3	1,4	0

**Synthèse générale**

Code carto: 1416++ ou 6116++  
 Sol profond, homogène, très peu différencié, moyennement caillouteux, à matrice sableuse SL à SaL+++ , très calcaire, meuble à un peu compact au fond.

# Description des profils de sol

## Localisation

X : 608459  
 Y : 127577  
 Secteur : SIERRE EST  
 VEYRAS MIEGE  
 Commune : SIERRE  
 Lieu-dit : Pilettes  
 Date : 25/04/2005  
 Observateur : I. Letessier

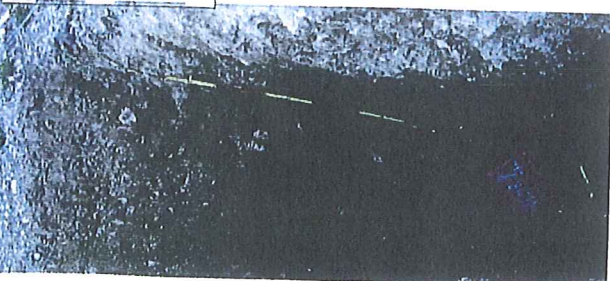
## Environnement

Roche-mère: Eboulement caillouteux, compact, extr. calcaire  
 Etat: remaniée en éboulis sous un escarpement (affaissement dans l'éboulement de Sierre) Pas de Blocs, pas compact.  
 Position : Milieu de pente, 25-35% régulière  
 Hydrologie sans excès d'eau  
 Végétation / Cépage : Cornalin /5BB  
 Erosion et battance : Ni érosion ni battance  
 Etat de surface : 50 à 60% de calcaires gris, anguleux/Emoussés, cassure gris sombre

N° profil: VEYR -04

## Description

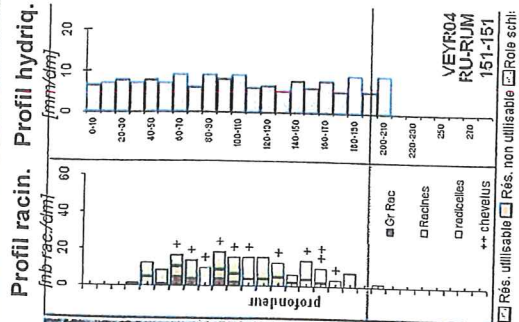
Nom réf: **CALCOSOL colluvial graveleux sableux, profond, hypercalcaire**



### Horizons

0 - Brun olive clair, texture légère sableuse assez grossière SgL/LSg, +++ très effervescent, structure fragmentaire, fine, friable, frais, meuble, peirrosité 30 à 50% de graviers (dominants) et cailloux, surtout de calcaire sombre, anguleux. Plantier, racines non comptées.  
 LAca  
 70 - Peu différent, sable grossier limoneux très calcaire, SgL+++ , bien poreux, agrégats poreux, 30 à 40% (?) de graviers (petits), calcaires anguleux dominants.  
 Dca

### Détail



## Analyses de terre [Sol-Conseil]

Prof [cm]	Argiles [%]	Silts [%]	Sables [%]	MO [%]	pH	CaCO3 tot [%]	Ca act [%]	Fe [ppm]	IPC	CEC [meq/100g]	CECfm [meq/100g-arg]	Ca [%]	K [%]	Mg [%]	Na [%]	H [%]
70 - 100	11	31,2	57,8	0,9	8	65	9,2	79,9	14,5	7,3	50,0	91	2	5,6	1,3	0

Réserve utilisable: 151 mm  
 Réserve potentielle totale: 151 mm  
 Réserve sur la prof. des racines: 151 mm

## Synthèse générale

Code carto: 1416 s  
 Sol profond, caillouteux homogène, très peu différencié, graveleux, à matrice sableuse SgL+++ , très calcaire, meuble à peu compact jusqu'au fond.

## Localisation

X : 608990  
 Y : 128336  
 Secteur : SIERRE EST  
 VEYRAS MIEGE  
 Commune : VEYRAS  
 Lieu-dit : Bernunes

Date : 27/04/2005  
 Observateur : I. Letessier

## Environnement

Roche-mère: PX: Eboulis ou cône Cailloux > 40%  
 Etat: DE CALCAIRE GRIS SOMBRE, anguleux à émoussés 30 à 50% en moyenne (amphithéâtre = affaissement de l'éboullement de sierre, pas hyper compact.) sur loess puis moraine (?), en pente très légèrement concave.  
 Position : Milieu de pente, 25-35% concave  
 Hydrologie sans excès d'eau  
 Végétation / Cépage : Merlot / fercal  
 Erosion et battance : Ni érosion ni battance  
 Etat de surface : 50 à 70% calcaires anguleux émoussés + qq arrondis

## Description Nom réf: Sol léger très profond, calcaire, caillouteux

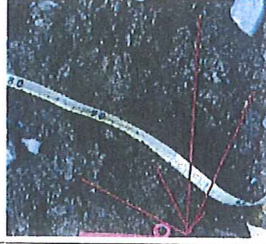
## Prof [cm]

0 -  
 LAca  
 80 -  
 Aca  
 200 -  
 IM/cca

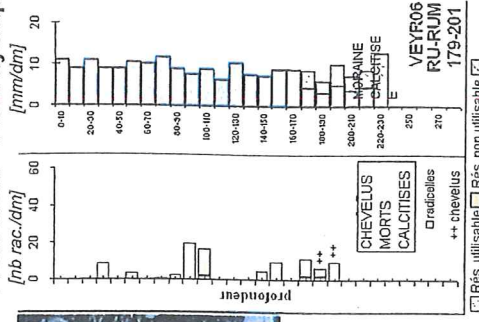
## Horizons

Remanié à bandes horizontales plus claires, mottes compactes vers 40cm, sinon brun olive pale 80, texture légère Lsa SAL+++ à sables fins, structure fragmentaire assez nette fine, 30 à 40% de graviers et cailloux émoussés et arrondis (quelques siliceux de moraine), poreux, agrégats poreux  
 Brun olive pale, peu différent, sal/lsa+++ un peu plus compact, progressivement plus caillouteux 50% par endroit) et plus clair vers le fond., racine fines, assez bien réparties mais peu denses, et peu de grosses.  
 Ligne de 2cm de loess jaunâtre ocre, puis sable limoneux brun jaune un peu ocre, compact à très compact avec 30 à 50% de cailloux plutôt arrondis d'origine morainique (cristallins + calcaires) assez calcitisés. Chevelus morts dans la calcite.

## Détail



## Profil racin. Profil hydriq.



Rés. utilisable  Rés. non utilisable

Réserve utilisable: 179 mm  
 Réserve potentielle totale: 201 mm  
 Réserve sur la prof. des racines: 189 mm

## Analyses de terre [Sol-Conseil]

Prof [cm]	Argiles [%]	Silts [%]	Sables MO [%]	pH	CaCO3 tot [%]	Ca act [%]	Fe [ppm]	IPC [f]	CEC [meq/100g]	CECfm [meq/100g-arg]	Ca [%]	K [%]	Mg [%]	Na [%]	H [%]	
70-100	17,2	38,2	44,6	0,9	8,1	50	10,9	68,4	23,4	9,4	44,2	93	1,9	3,9	0,8	0

## Synthèse générale

Code carto: 6116+ Ioe+21  
 Sol léger très profond, calcaire, caillouteux d'éboulis sur ligne de loess puis moraine en profondeur.

## Remarques sur la zone carto et sur le profil :

Très calcaire pour un code 61, mais normal car on est dans l'environnement "éboulement". Trois profils confirment cette superposition un peu surprenante à cet endroit.

## Description des profils de sol

N° profil: VEYR -07

### Localisation

X : 608904 Y : 128207  
 Secteur : SIERRE EST VEYRAS MIEGE  
 Commune : VEYRAS  
 Lieu-dit : Bernunes  
 Date : 27/04/2005  
 Observateur : I. Letessier

### Environnement

Roche-mère: P(x):Eboulis ou cône peu caillouteux  
 Cailloux<40%  
 Reprise en pied de coteau de l'écroutlement de  
 Sierre sur loess puis moraine calcaissée (?), en  
 pente très légèrement concave  
 Position : Milieu de pente, 25-35% régulière  
 Hydrologie : apports latéraux souterrains  
 ? eau du coteau?  
 Végétation / Cépage : Pinot 5BB  
 Erosion et battance : Ni érosion ni battance  
 Etat de surface : 40% calcaires gris anguleux émoussés

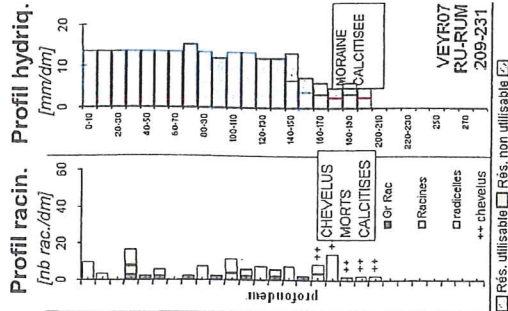
Terrasses : Larg-Haut: 40 m x 1 m/ 32 m du mur amont

### Description Nom réf: CALCOSOL profond léger peu caillouteux, complexe

#### Prof [cm]

0 - 75 Brun olive pale, texture légère moyenne (LS/L.Sa+++), structure fragmentaire fine  
 LAca assez nette, moyennement poreux, agrégats poreux, peu compact puis compact, sec, beaucoup de  
 fines radicelles en surface, peu caillouteux 20%, anguleux, émoussés + arrondis, à 80cm, ligne de  
 galets de "marne" compacts et mous, beige  
 75 - 140 Même couleur, peu caillouteux, (20 à 10% seulement, un peu plus compact (sec, assez dur) mais  
 Aca toujours moyennement poreux et friable, ligne de pierre et blocs plus gros à la base, enracinement peu  
 dense, régulier, un peu plus fourni vers 90 -110cm.  
 140 Brun plus jaune, aspect de cailloutis (40%, de toutes formes) mélangé avec du loess, mais calcaissés,  
 IIM/aca un peu cimentés par la calcite: durci en séchant, en prenant une couleur rosâtre clair. Chevelus et fines  
 racines à demi morts dans la calcite, sec, compact mais reste friable à la main  
 155 - 200 Sable limoneux beige très calcaire, plus caillouteux, (50 à 60%) très compact, (reste friable à la main)  
 IIDx très pris par le calcaire, durci en séchant, mélange de graviers et cailloux, arrondis cristallins et  
 calcaires, (moraine ?), ne contient que des chevelus morts.

#### Détail



### Analyses de terre [Sol-Conseil]

Prof [cm]	Argiles [%]	Silts [%]	Sables MO [%]	pH	CaCO3 tot [%]	Ca act [%]	Fe [ppm]	IPC [I]	CEC [meq/100g]	CECfm [meq/100g-arg]	Ca [%]	K [%]	Mg [%]	Na [%]	H [%]	
70-100	20,2	42,0	37,8	0,8	8,2	44	9,7	133	5,5	8,3	33,2	93	1,3	4,7	1,1	0

### Synthèse générale

CALCOSOL profond léger/moyen L.Sa peu caillouteux de colluvionnement de bas de pente, sur vestige de loess et moraine, calcaissés au delà de 140cm

Code carto: 6116+ /OE+21k

### Remarques sur la zone carto et sur le profil :

Trois profils confirment cette superposition un peu surprenante à cet endroit.

Réserve utilisable: 209 mm  
 Réserve potentielle totale: 231 mm  
 Réserve sur la prof. des racines: 231 mm



## Description des profils de sol

N° profil: VEYR -09

### Environnement

Roche-mère: P(x);Eboulis ou cône peu caillouteux  
 Cailloux<40%  
 Reprise en pied de coteau de l'écartement de Sierre (zone Est, un peu moins calcaire) sur loess  
 Milieu de pente , 25-35% régulière

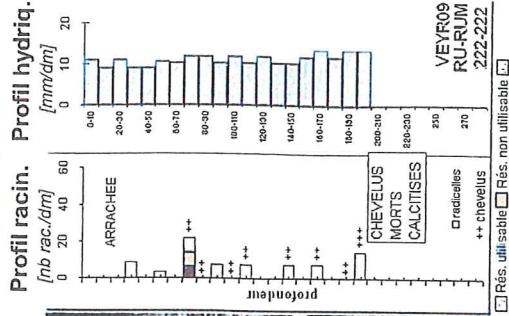
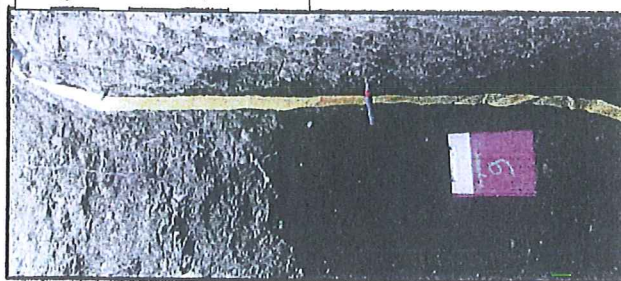
Végétation / Cépage : Arvine :FERCAL 1/06/06  
 Erosion et battance : Ni érosion ni battance

### Localisation

X: 608911 Y: 128307  
 Secteur : SIERRE EST VEYRAS MIEGE  
 Commune : VEYRAS  
 Lieu-dit : Bernunes  
 Date : 26/04/2006  
 Observateur : I. Letessier

### Description Nom réf: CALCOSOL limono sablo argileux très profond moyennement caillouteux

**Horizons**  
 0 - 150 Homogène, brun gris clair, limon sablo argileux calcaire structure nette se fragmentant facilement, 30 à 40% de graviers et cailloux, plutôt anguleux, calcifiés (sans organisation), très poreux, agrégats très poreux, bonne activité biologique avec grosses logettes de vers à graviers jusqu'à 180cm! voir PHOTO détail . Très sec (5 jours ouverts) donc très dur.  
*L<sub>Aca</sub>*  
 180 - 200 Sensiblement moins caillouteux, frais, nettement plus poreux, un peu plus brun jaune avec des pseudomycélium calcaires, tout cela évoque un niveau de loess enfoui, exactement comme en VEYR06, qui était creusé au delà de 220cm. Toujours des logettes (photos). beaucoup de racines et chevelus (demi morts).calcaire total plus modéré à 22%.  
*II<sub>Mca</sub>*



### Analyses de terre [Sol-Conseil]

Prof [cm]	Argiles [%]	Silts [%]	Sables MO [%]	pH	CaCO3 tot [%]	Ca act [%]	Fe [ppm]	IPC [F]	CEC [meq/100g]	CECfm [meq/100g-arg]	Ca [%]	K [%]	Mg [%]	Na [%]	H [%]	
50-90	18	42,4	39,6	0,9	8,3	43	9,2	107	8	9,8	44,4	91	2,1	5,8	0,8	0
160-190	18,1	38,8	43,1	0,7	8	22	10,2	89,1	12,9	51,9	93	1,3	4,9	0,9	0	0

### Synthèse générale

Code carto: 6116+ (oe)  
 CALCOSOL limono sablo argileux très profond moyennement caillouteux (40% puis 20% vers le fond = influence de loess vers 200cm)

### Remarques sur la zone carto et sur le profil :

vigne arrachée, puis défoncement à 1,2m, racines non comptées. Trois profils confirment cette superposition un peu surprenante à cet endroit.

Réserve utilisable: 222 mm  
 Réserve potentielle totale: 222 mm  
 Réserve sur la prof. des racines: 222 mm

## DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT C DE LA COMMUNE DE VEYRAS

Noms locaux ou cadastraux	Ravire nord & Signèse	
Surface en ha	14.39.. ha	
Altitude(s)	Bas du secteur : 600 m. Moyenne : 650 m. Haut du secteur : 700 m.	
Exposition	Sud Ouest (SW) .	
Pente (%)	Moyenne du secteur : 15% ; Maximum : 40 % ; Minimum : 5 % -	
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 31 % Silt : 39 % Sables : 30 %	teneur en gravier :
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 46 % Actif : %	*IPC :
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : Oui VEYR 05	
Descriptif géopédologique	Existant (s) Oui ex. : étude des terroirs	
Cépage Grand Cru * <input type="checkbox"/> VV GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)	
Cépage adapté <input type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur	
Cépage autorisé <input type="checkbox"/> VV	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin mais pour lequel l'étude doit être approfondie	
Cépage mal adapté <input type="checkbox"/> X	Cépage dont la qualité du vin est moyenne et qu'il convient de changer en cas de reconstitution	
Cépage interdit <input type="checkbox"/> X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur et qui peut être interdit à l'AOC	
<p><b>* : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'interprofession de la vigne et du vin.</b></p>		
<b>CEPAGES BLANCS</b>		
Arvine (3) : X	Chasselas (1) : VV	Pinot gris (1) : VV
Chardonnay (1) : VV	Sylvaner (1 à 2) : V	Muscat (1 à 2) : VV
Sauvignon blanc (1 à 2) : V	Humagne (2) : X	Pinot blanc (1) : VV
<b>CEPAGES ROUGES</b>		
Cornalin du Valais (3) : X	Gamaret (1) : VV	Syrah (2 à 3) : X
Diolinoir (1 à 2) : X	Humagne rouge (3) : X	:
Gamay (1) : VV	Pinot noir (1) : VV	:

N.B : Faire figurer l'époque de maturité du cépage et la classe – exemple : Chasselas 1 VV GC

P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas  
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas  
1 : 1<sup>ère</sup> époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas  
2 : 2<sup>ème</sup> époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas  
3 : 3<sup>ème</sup> époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas  
\*IPC : indice du pouvoir chlorosant

### Remarques :

- La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
- Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
- Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

**DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT C DE LA COMMUNE DE VEYRAS (suite)**

Noms locaux ou cadastraux	Ravire nord & Signèse	
Surface en ha	14.39.. ha	
Altitude(s)	Bas du secteur : 600 m. Moyenne : 650 m. Haut du secteur : 700 m.	
Exposition	Sud Ouest (SW) .	
Pente (%)	Moyenne du secteur : 15% ; Maximum : 40 % ; Minimum : 5 % -	
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 31 % Silt : 39 % Sables : 30 %	teneur en gravier : X
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 46 % Actif : %	*IPC :
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : Oui VEYR 05	
Descriptif géopédologique	Existant (s) Oui ex. : étude des terroirs	
Cépage Grand Cru * <input type="checkbox"/> VV GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)	
Cépage adapté <input type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur	
Cépage autorisé <input type="checkbox"/> V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin mais pour lequel l'étude doit être approfondie	
Cépage mal adapté <input type="checkbox"/> X	Cépage dont la qualité du vin est moyenne et qu'il convient de changer en cas de reconstitution	
Cépage interdit <input type="checkbox"/> X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur et qui peut être interdit à l'AOC	
* : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'interprofession de la vigne et du vin.		
<b>CEPAGES BLANCS</b>		
Marsanne blanche : X		
<b>CEPAGES ROUGES</b>		

N.B : Faire figurer l'époque de maturité du cépage et la classe – exemple : Chasselas 1 VV GC

- P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas  
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas  
1 : 1<sup>ère</sup> époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas  
2 : 2<sup>ème</sup> époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas  
3 : 3<sup>ème</sup> époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas  
\*IPC : indice du pouvoir chlorosant

Remarques :

- La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
- Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
- Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

.....

## Description des profils de sol

N° profil: VEYR-05

### Localisation

X: 608233 Y: 128012  
 Secteur: SIERRE EST  
 VEYRAS MIEGE  
 Commune: VEYRAS  
 Lieu-dit: Rawyres  
 Date: 27/04/2005  
 Observateur: I. Letessier

### Environnement

Roche-mère: Remblais  
 Etat: mais dans le secteur de l'éboulement (surveiller les taux de calcaire)  
 Position: Replat de pente, 15-25% régulière  
 Végétation / Cépage: Humagne blanche /5BB

### Description Nom réf: CALCOSOL profond peu à moyennement caillouteux

#### Prof [cm]

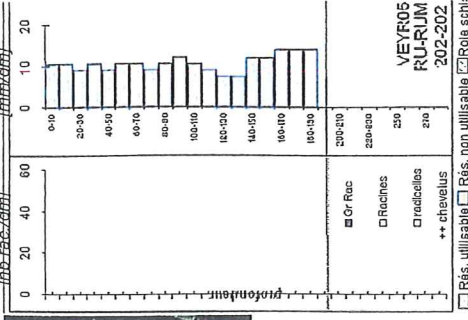
0 - 160  
 Z<sub>Aca</sub> Brun olive pâle avec des taches grises proches de la surface: très remanié, poches de texture différentes mais 15 à 25% d'argile probablement, très effervescent, SAL/LAS+++, rouleau de fil à 1,40m. 30 à 50% de graviers et cailloux plutôt arrondis, globalement correctement poreux. et bien exploré par les racines.

160 - 190  
 M<sub>ca</sub> Fond, un peu éboulé difficile à observer: Limon argilo (sableux), calcaire, beige, avec 20% de graviers et petits cailloux plutôt arrondis, assez humide, meuble, racines vues à 160 170cm: R+

#### Détail



#### Profil racin. Profil hydriq.



Réserve utilisable: 202 mm  
 Réserve potentielle totale: 202 mm  
 Réserve sur la prof. des racines: 202 mm

### Synthese générale

**Code carto: RR "1115"**  
 Sol profond calcaire d'apport anthropique, de texture moyenne, LAS, surtout vers le fond, moyennement caillouteux, peu cohérent, ne s'apparente pas aux sols de l'éboulement

## DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT D DE LA COMMUNE DE VEYRAS

Noms locaux ou cadastraux	Ouest Signèse	
Surface en ha	24.25.. ha	
Altitude(s)	Bas du secteur : 580 m. Moyenne : 670 m. Haut du secteur : 730 m.	
Exposition	Sud-Sud Est (S-SO) .	
Pente (%)	Moyenne du secteur : 30% ; Maximum : 50 % ; Minimum : 5 % -	
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 15 % Silt : % Sables : %	teneur en gravier :
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 66.0 % Actif : %	*IPC :
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : Oui VEYR 01, VEYR 08	
Descriptif géopédologique	Existant (s) Oui ex. : étude des terroirs	
Cépage Grand Cru * <input type="checkbox"/> VV <input type="checkbox"/> GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)	
Cépage adapté <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/> V	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur	
Cépage autorisé <input type="checkbox"/> V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin mais pour lequel l'étude doit être approfondie	
Cépage mal adapté <input type="checkbox"/> X	Cépage dont la qualité du vin est moyenne et qu'il convient de changer en cas de reconstitution	
Cépage interdit <input type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/> X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur et qui peut être interdit à l'AOC	
* : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'interprofession de la vigne et du vin.		
<b>CEPAGES BLANCS</b>		
Arvine (3) : VV GC	Chasselas (1) : VV	Muscat (1 à 2) : VV
Chardonnay (1) : V	Humagne (2) : VV	Pinot blanc (1) : V
Marsanne blanche (3) : VV GC	Pinot gris (1) : V	Savagnin blanc (1 à 2) : VV
<b>CEPAGES ROUGES</b>		
Dornalin du Valais (3) : VV GC	Humagne rouge (3) : VV GC	Syrah (2 à 3) : VV GC
Diolinoir (1 à 2) : V	Merlot (2) : V	Cabernet Sauvignon (2 à 3) : V
Gamay (1) : V	Pinot noir (1) : VV GC	:

N.B : Faire figurer l'époque de maturité du cépage et la classe – exemple : Chasselas 1 VV GC

P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas

P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas

1 : 1<sup>ère</sup> époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas

2 : 2<sup>ème</sup> époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas

3 : 3<sup>ème</sup> époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas

\*IPC : indice du pouvoir chlorosant

Remarques :

- La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
- Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
- Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

**DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT D DE LA COMMUNE DE VEYRAS (suite)**

Noms locaux ou cadastraux	Ouest Signèse	
Surface en ha	24.25.. ha	
Altitude(s)	Bas du secteur : <b>580 m.</b> Moyenne : <b>670 m.</b> Haut du secteur : <b>730 m.</b>	
Exposition	Sud-Sud Est (S-SO) .	
Pente (%)	Moyenne du secteur : <b>30%</b> ; Maximum : <b>50 %</b> ; Minimum : <b>5 %</b> -	
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : <b>15 %</b> Silt : % Sables : %	teneur en gravier :
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : <b>66.0 %</b> Actif : %	*IPC :
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : <b>Oui</b>	
Descriptif géopédologique	Existant (s) <b>Oui</b> ex. : étude des terroirs	
**Cépage Grand Cru <input type="checkbox"/> VV GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)	
Cépage adapté <input type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur	
Cépage autorisé <input type="checkbox"/> V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin mais pour lequel l'étude doit être approfondie	
Cépage mal adapté <input type="checkbox"/> X	Cépage dont la qualité du vin est moyenne et qu'il convient de changer en cas de reconstitution	
Cépage interdit <input type="checkbox"/> X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur et qui peut être interdit à l'AOC	
* : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'interprofession de la vigne et du vin.		
<b>CEPAGES BLANCS</b>		
Sylvaner (1 à 2) : VV	:	:
Sauvignon blanc (1 à 2) : VV	:	:
Viognier (2) : V	:	:
<b>CEPAGES ROUGES</b>		
:	:	:
:	:	:
:	:	:

N.B : Faire figurer l'époque de maturité du cépage et la classe – exemple : Chasselas 1 VV GC

- P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas  
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas  
1 : 1<sup>ère</sup> époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas  
2 : 2<sup>ème</sup> époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas  
3 : 3<sup>ème</sup> époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas  
\*IPC : indice du pouvoir chlorosant

**Remarques :**

- La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
- Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
- Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

**Remarque :** Dans la zone des « Maressettes » parcelles 115 à 156, la commission déconseille fortement la plantation des cépages Chasselas et Gamay.

## Localisation

X: 607165 Y: 127750  
 Secteur: SIERRE EST  
 VEYRAS MIEGE  
 Commune: VEYRAS  
 Date: 25/04/2005  
 Observateur: I. Letessier

## Environnement

Roche-mère: Terre "béton", dépôt compacté, moyt caillouteux.  
 Etat: complexe, sur "éboulement torrentiel" à Sgen profond  
 Position: Milieu de pente, 15-25% régulière  
 Hydrologie: sans excès d'eau

Végétation / Cépage: ?

Erosion et battance: Ni érosion ni battance

Terrasses :Larg-Haut: 40m x 2 m/ 10 m du mur amont

## Description

Nom réf: **CALCOSOL profond très calcaire peu caillouteux, complexe**

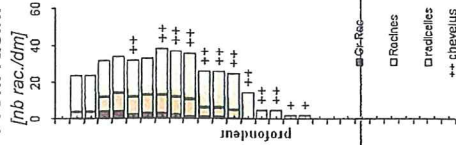
## Horizons

0 - Brun clair, un peu plus compact au delà de 50cm, texture moyenne légère SAL/LSa ++, calcaire, bien structuré, fragmentaire fine à agrégats poreux, beaucoup de racines assez grosses; peu caillouteux (débris de calc aplatis, sombres). Limite inférieure ondulée sur 20cm  
*L<sub>Aca</sub>*  
 130 - Un peu plus clair, plus compact, moins poreux, agrégats peu poreux, peu caillouteux.  
*A<sub>ca</sub>*  
 160 - Niveau plus argileux, LAS/Als ++, très compact, un peu taché de roux et gris (peu contrasté), agrégats non à très peu poreux, rares accum. calcaires blanches sur les faces d'agrégats. 20% de cailloux de schiste. Structure continue, se dé faisant en prismatique nette; Racines très rares.  
*M<sub>ca</sub>*  
 175 - Sable grossier, calcaire, compact, contenant 50% de graviers et cailloux mal triés, plutôt émoussés, pas de racines.  
*IID<sub>ca</sub>*

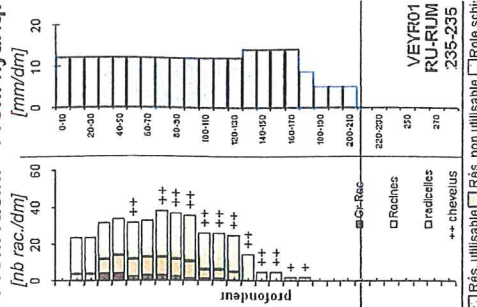
## Détail



## Profil racin. [nb rac./dm]



## Profil hydriq. [mm/dm]



Réserve utilisable: 236 mm  
 Réserve potentielle totale: 236 mm  
 Réserve sur la prof. des racines: 236 mm

## Analyses de terre [Sol-Conseil]

Prof [cm]	Argiles [%]	Silts [%]	Sables MO [%]	pH	CaCO3 tot [%]	Ca act [%]	Fe [ppm]	IPC [I]	CEC [meq/100g]	CECfm [meq/100g-ag]	Ca [%]	K [%]	Mg [%]	Na [%]	H [%]	
50-100	15,1	38,7	44,8	1	8,2	75	11,7	71,8	22,8	8,4	42,4	94	0,7	4,6	1	0
140-160			0,0			78										
160-170	22,3	42,1	35,6	0,4	8,4	36	8,2	132	4,7	7,9	31,8	90	1,4	7,1	1,1	0

## Synthèse générale

Sol profond très calcaire de texture moyenne sur matériaux très compacts en bandes de texture, porosité et pierrosité variable (LAS/Als peu caillouteux puis Sgl très caillouteux)

## Remarques sur la zone carto et sur le profil :

Avec un niveau argileux sur un niveau sableux graveleux grossier torrentiel tout au fond

Code carto: 1116 A/(25?)

## Description des profils de sol

N° profil: VEYR -08

## Localisation

X : 607614 Y : 127764  
 Secteur : SIERRE EST  
 VEYRAS MIEGE  
 Commune : VEYRAS  
 Lieu-dit : CURE  
 Date : 28/02/1995  
 Observateur : Ecole Changins

## Environnement

Roche-mère: Eboulement caillouteux, compact, extr. calcaire  
 Etat: ?  
 Position : Replat de pente, 5-10% régulière  
 Hydrologie : excès d'eau temporaire  
 Apports latéraux

Végétation / Cépage : Pinot

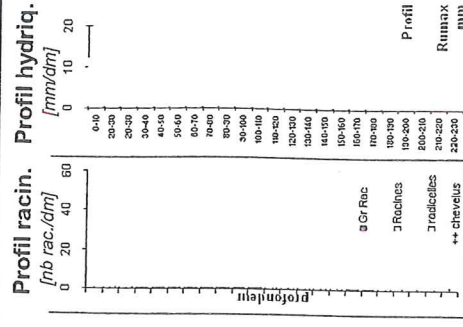
## Description

Nom réf: **CALCOSOL moyennement profond issu de l'éboulement (profil peu caillouteux?)**

## Prof [cm] Horizons

0 - Brun, texture moyenne (limons et sables dominants, très calcaire, (78%) structure assez continue se fragmentant dans la main, racines nombreuses fines, très ramifiées nettement horizontales, limitées à 80cm, Quelques taches d'oxydation vers 50cm  
 LAca  
 50 - 80 Percolation ralentie (compacte), quelques taches rouille  
 A(g)  
 80 - 120 Compact, pas de racines, sableux peu caillouteux (20%) très calcaire. Taches d'oxydation  
 Cg

## Détail



## Analyses de terre [Sol-Conseil]

Prof [cm]	Argiles [%]	Silts [%]	Sables MO [%]	pH	CaCO3 tot [%]	H2O [%]	Ca act [%]	Fe [ppm]	IPC [l]	CEC [meq/100g]	CECfm [meq/100g-arg]	Ca [%]	K [%]	Mg [%]	Na [%]	H [%]
0-80	12,3	38,5	49,2	1,3	8,2	78										

## Synthèse générale

Code carto: 1723-1423,1?

Sol léger siltieux (LS+++), peu caillouteux, très calcaire sur "terre béton" compacte, enracinement bloqué par hydromorphie et compactité vers 80cm

Remarques sur la zone carto et sur le profil :

zone chlorosante